

MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE - ADMISSION EN 2^{DE} PRO

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des avions...) en lien avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

PUBLIC CONCERNE

- Exclusivement pour les élèves de 3^e en mesure de répondre aux exigences de la formation.

Cf. la fiche 9.1 pour les formations ouvertes au public interacadémique

Pour une entrée en 1^{re} pro (hors montée pédagogique), prendre contact avec l'établissements d'accueil. Ce niveau est réservé aux élèves de 2^{de} GT issus de l'académie répondant aux exigences de la formation.

CRITERES

Les critères de recrutement reposent sur l'étude des dossiers prenant en compte :

- les résultats scolaires notamment dans les disciplines **anglais, français, mathématiques et sciences**,
- l'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée (motivation, assiduité, comportement...),
- la convergence des avis des équipes éducatives,


et sur un entretien organisé au sein de l'établissement d'accueil.

Le dossier doit également contenir l'extrait du casier judiciaire bulletin 3 ainsi que le certificat médical indiquant l'absence de contre-indication pour suivre cette formation.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Avant le
29 mars

Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
 - Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.
-  Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre le **récapitulé de la demande faite sur internet**.

À partir du
10 mai

À réception des avis

- Confirmer le vœu pour les élèves admis ou inscrits en liste complémentaire via le Service en Ligne Affection (SLA)
- Pour les élèves admis en 1^{re} pro, la saisie est effectuée par le chef d'établissement d'origine directement dans Affelnet-Lycée.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le
29 mars

Information et recensement des élèves

- Informer les représentants légaux sur la procédure spécifique d'admission
- Remettre un dossier de candidature aux élèves intéressés

Constitution du dossier de candidature

- Motiver obligatoirement l'avis du chef d'établissement.

À partir du
29 mai

Vérification dans Affelnet-Lycée après réception des avis

- Élèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant (**en rang 1** pour entériner l'admission).
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu correspondant et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.
- Élèves **non admis** : reprise du dialogue avec les représentants légaux pour que d'autres vœux soient formulés.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Jusqu'au
10 mai

Étude des dossiers

- Convoquer les élèves à un entretien afin de vérifier la motivation, la connaissance et la compréhension des spécificités de la formation.

Transmission des avis aux établissements d'origine dans les meilleurs délais

- Justifier obligatoirement les avis « refusé ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

Pour le
21 mai
dernier
délai

Transmission des avis au SAIO (cf. tableau Excel – onglet 2^{de} – onglet 1^{re})

- Envoyer la liste des candidats avec les avis formulés par les équipes pédagogiques.

À partir du
29 mai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. tutoriel : module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour les élèves formulant un vœu en 2^{de} pro métiers de l'aéronautique.

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée.